

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 11 mai 2004, sous la référence n° OF-10/04, un dossier d'information relatif à l'augmentation de plafond du programme d'émission de billets de trésorerie émis par l'ONA.

**Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :**

- Nouveau plafond de l'émission : 1 500 MDH
- Ancien plafond : 300 MDH
- Nombre de titres à émettre : 15 000
- Valeur nominale unitaire : 100 000 DH
- Maturité : de 10 jours à 12 mois
- Taux d'intérêt : Négociable, fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché.

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. Le dossier d'information visé par le CDVM est tenu à la disposition du public au siège de l'ONA et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 62

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières